

Infos – Transport 2025-2026

Zone de marche. Chaque école possède une zone de marche : 500 mètres pour les écoles primaires et 1 000 mètres pour les écoles secondaires. Les élèves qui résident dans ces zones n'ont pas droit au transport scolaire (à l'exception des élèves de maternelle 4 ans et 5 ans). Il est donc de la responsabilité du parent de s'assurer que son enfant se rend à l'école autrement qu'avec le transport scolaire.

Autobus. Tous les élèves ayant droit au transport scolaire sont automatiquement inscrits sur la liste des parcours. Les lieux d'embarquement et de débarquement se situent habituellement à proximité de votre adresse de domicile : soit à l'intérieur de 300 mètres pour les élèves du primaire et de 500 mètres pour les élèves du secondaire.

Transport à une deuxième adresse. Il est possible d'accommoder un élève en lui donnant accès au transport à une deuxième adresse, autre que son adresse principale (avec changement d'autobus ou non). À cet effet, la deuxième adresse doit être inscrite au dossier de l'élève pour que celui-ci puisse y avoir droit et **ce sera la seule où il sera possible d'aller en tout temps (avec celle de résidence bien sûr)**. Veuillez compléter le coupon plus bas ou communiquer avec le secrétariat de l'école pour faire ajouter la deuxième adresse au dossier de votre enfant.

L'accommodement à une deuxième adresse pour le transport sera permis pour les situations suivantes seulement :

- Garde partagée *
- Famille d'accueil
- Gardiennage régulier
- Activités sportives ou culturelles reconnues sur une base régulière.

**L'autorité parentale d'un élève en garde partagée, bénéficiant déjà d'une deuxième adresse, pourra faire une demande d'accommodement vers une adresse additionnelle, au regard des modalités prévues aux articles 13, 14 et 15 du Cadre d'organisation du transport scolaire.*

À partir du 21 août prochain, vous pourrez consulter les heures de passage des autobus sur le Portail-Parent : [Portail Parents](#). Veuillez noter que les heures sont approximatives et que pour les premiers jours de classe, nous vous demandons de sortir 15 minutes à l'avance pour faciliter le déroulement du transport.

Veuillez également vous assurer que le dossier de votre enfant est à jour avec la bonne adresse de résidence. Vous devez communiquer directement avec l'école qu'il fréquente pour apporter des changements.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le secrétariat de l'école de votre enfant. Bonne rentrée!

----- À compléter et à retourner à l'école-----

Accès au transport à une 2^e adresse

Journée(s) : ☐ lundi ☐ mardi ☐ mercredi ☐ jeudi ☐ vendredi

Période(s) : ☐ Matin ☐ Midi ☐ Soir

Conducteur _____

N° de circuit _____

Nom de l'élève : _____

Adresse complète de destination : _____

Nom et numéro de téléphone de la personne où débarquera l'élève : _____

Numéro de téléphone d'urgence (autre que celui de destination) : _____

Signature du parent: _____

Signature de l'école : _____ Date : _____